

CHECK-LIST INONDATION

ALLIANZ RISK CONSULTING



Les inondations peuvent se produire n'importe où, faisant d'elles l'un des plus communs des désastres naturels avec le potentiel de causer des dommages significatifs aux bâtiments, à leurs contenus, et aux aires de stockages. En outre, le temps nécessaire au nettoyage et à la reprise peut entraîner un arrêt substantiel de l'exploitation des sites même après le reflux des eaux d'inondation. Même si votre site n'est pas susceptible d'être inondé, les infrastructures environnantes (les routes, les voies de chemin de fer, etc.) pourraient être exposées. Cela peut créer des problèmes d'accès au site, pouvant entraîner une perte d'exploitation.

L'inondation est une catastrophe naturelle qui peut être causée par plusieurs événements différents, incluant le débordement des plans d'eau naturels ou artificiels, des eaux de surfaces, des eaux dues aux marées, des eaux de ruissellement, les remontées des eaux souterraines, les refoulements d'égouts, ou le blocage des systèmes d'évacuation des eaux pluviales en toiture ou de surface. L'inondation menace plus particulièrement les points bas près de plans/cours d'eau, ou en aval de barrages, mais même les plus petits

ruisseaux, les fossés ou rigoles, les caniveaux, ou des drainages peuvent déborder et créer des inondations. Certaines inondations se développent lentement sur quelques jours, toutefois des inondations instantanées peuvent se développer en quelques minutes à quelques heures et peut-être même sans signe visible de pluie.

La meilleure façon de prévenir les inondations pour les nouvelles constructions est d'éviter de construire sur des zones inondables. Si cela n'est pas possible, il conviendra de construire les bâtiments au dessus des niveaux d'inondations escomptés et de les concevoir pour limiter les entrées potentielles d'eau d'inondation. Pour les bâtiments existants soumis au risque d'inondations, la clé pour réduire les pertes potentielles est de développer et d'appliquer un plan d'urgence inondation formel.

Pour vous aider à minimiser les dommages pouvant résulter des inondations, Allianz Risk Consulting a développé une check-list, ci-après, avec des tâches à réaliser avant, pendant et après une inondation. Cette liste n'est pas exhaustive et devrait être utilisée comme un guide, en tenant compte des conditions et des processus spécifiques de vos sites.

ANALYSE DU RISQUE INONDATION

La clé pour minimiser les dommages dus aux inondations est une préparation adéquate avant l'événement.

Si vous avez des questions au sujet des inondations ou si vous voulez discuter de tout aspect de la gestion des risques plus en détail, n'hésitez pas à contacter votre ingénieur local d'Allianz Risk Consulting (ARC). Pour toutes déclarations de sinistre, veuillez prendre contact avec votre courtier d'assurance ou avec Allianz Global Corporate & Specialty.

Evaluer l'exposition aux inondations de vos biens et les zones avoisinantes, en incluant les considérations suivantes:

- la proximité des sources d'inondations, tels que les fleuves, les rivières, les ruisseaux, les fossés de drainage, les canaux, les lacs, les mers, les océans, les retenues ou les barrages, les eaux souterraines, etc,
- les cartes d'inondation indiquant que votre site est dans une zone inondable,
- l'historique des inondations,
- les zones où les eaux de ruissellement peuvent s'accumuler,
- les sous-sols avec des équipements importants, des utilités, des stocks, ou des archives,
- les canalisations de drainage ou d'égouts par lesquelles l'eau d'inondation peut remonter dans les bâtiments,
- les routes d'accès aux sites susceptibles d'être inondés et qui peuvent créer des problèmes d'entrée/sortie (*de déni d'accès*).

Veuillez contacter votre ingénieur local d'ARC pour vous assister à l'évaluation de votre exposition aux inondations.

PLANIFICATION AVANT L'INONDATION

Si votre site est susceptible d'être inondé, ce qui suit devrait être réalisé avant l'inondation:

- Élaborer un plan d'urgence, exhaustif et rédigé, dédié à l'inondation pour atténuer les expositions. Le plan devrait inclure:
 - l'attribution des rôles et des responsabilités de l'organisation d'urgence,
 - la délivrance d'une formation annuelle a minima,
 - l'approvisionnement des fournitures et du matériel de secours dans un lieu élevé non susceptible d'être inondé, comme des sacs de sable, des pompes, des toiles plastifiées, des balais-éponges, des raclettes, de l'éclairage d'urgence, du carburant pour les équipements, etc.,
 - la planification de la sauvegarde et de la reprise d'activité, y compris le maintien d'une liste des principaux fournisseurs, des sous-traitants et des entreprises de sauvegarde,
 - un plan de continuité d'activité pour restaurer les activités après l'événement.

Le plan doit être revu au moins annuellement et mis à jour au besoin.

- Participer à un système d'alerte de crues si possible. En cas d'absence de système d'alerte de crues, désigner une personne qui maintiendra un contact avec les autorités locales ou qui suivra les médias par rapport aux niveaux d'inondations prévus, aux délais avant inondation et à sa durée. Informer la Direction et le service de maintenance en conséquence. Prévoir suffisamment de temps pour mettre en œuvre les procédures d'urgence.

- Passer en revue les ouvertures potentielles des bâtiments où l'eau d'inondation pourrait entrer et les rendre étanches si nécessaire.
- Inspecter tous les systèmes existants de prévention contre l'inondation si installés, tels que les digues, les murs, les barrières anti-inondations, etc., et en faire les réparations si nécessaire.
- Installer des équipements anti-retour dans les canalisations des égouts et de drainage afin de prévenir la remontée de l'eau d'inondation dans les bâtiments.
- Être préparé à placer des sacs de sable aux ouvertures vulnérables des bâtiments et autour des équipements critiques extérieurs.
- Déplacer les équipements importants, les stocks, et les archives dans des lieux élevés non susceptibles d'être inondés. Pour les équipements et les stocks qui ne peuvent pas être déplacés, être préparé à les couvrir des toiles plastifiées ou de les stocker sur palettes.
- Sécuriser tous les éléments extérieurs qui ne peuvent pas être déplacés, tels que les réservoirs, les remorques, les équipements, etc. En cas d'inondation, remplir les réservoirs vides avec de l'eau ou des produits adaptés pour éviter qu'ils ne flottent.
- Installer du grillage, des grilles, des bordures pour protéger les entrées de tous les avaloirs et les systèmes de drainage d'eau contre le blocage par des débris.
- Inspecter les zones suivantes et garantir qu'elles sont libres de tous débris qui pourraient provoquer l'accumulation de l'eau:
 - les drains de surface,
 - les caniveaux, les tunnels, les ponts passant au dessus de fleuves, rivières, ruisseaux, etc.
- Installer un groupe électrogène pour le secours des systèmes d'évacuation d'eau dépendant d'une électropompe. Installer le groupe électrogène au dessus du niveau d'inondation escompté.
- Inspecter et tester toutes les pompes de relevage pour vérifier qu'elles sont pleinement opérationnelles.
- Sauvegarder les données informatiques importantes et les déplacer dans un lieu non susceptible d'être inondé.
- Isoler, neutraliser, ou procéder au retrait de tous produits chimiques qui pourraient réagir violemment entre eux.
- Déterminer si les accès routiers aux sites sont susceptibles d'être inondés et s'il y a des routes alternatives.
- Si l'inondation est imminente, arrêter prudemment:
 - les process et les équipements selon des procédures établies,
 - l'alimentation des lignes de gaz, de liquides inflammables ou combustibles à leur source afin d'éviter tout relargage par le bris d'une canalisation,
 - l'alimentation électrique des bâtiments. Note : l'alimentation des électropompes incendie et/ou de relevage d'eau doit être maintenue en service.
 - Appliquer rigoureusement l'interdiction de fumer et les procédures de travaux par points chauds. Protéger ou couper toute autre source de flamme possible.

PENDANT L'INONDATION

- Le personnel de l'équipe d'intervention d'urgence doit rester dans l'établissement s'il n'est pas dangereux de le faire et être prêt à intervenir.
- Continuer à suivre les médias au sujet des dégâts potentiels provoqués par l'inondation, des accès au site, de la coupure des utilités, etc. Poursuivre l'information de la Direction et du service maintenance en conséquence.
- Surveiller l'inondation dans tous les bâtiments.



APRÈS L'INONDATION

- Sécuriser le site pour empêcher les entrées non autorisées.
- Organiser et préparer les équipes d'urgence pour les opérations de sauvegarde et de nettoyage.
- Si cela peut être fait en toute sécurité, effectuer une évaluation immédiate des dommages, en accordant une attention particulière aux points suivants :
 - les dommages de structures ou d'affouillement des bâtiments au niveau des fondations,
 - les équipements de protection incendie, en maintenant autant que possible la protection incendie en service en isolant les sections endommagées, puis en effectuant des réparations et en restaurant les systèmes pour leur remise en service dès que possible. Aviser ARC si un système sera affecté pendant plus de 10 heures en continu.
 - les utilités, y compris l'électricité, le gaz, l'eau, l'air comprimé, les systèmes de ventilation et de climatisation, etc. (les isoler si nécessaire),
 - les équipements de production,
 - les zones soumises aux inondations, y compris les sous-sols.
- Aviser les entreprises de services publics de toute panne ou dommage.
- Faire intervenir le personnel clé et informer les entrepreneurs pour commencer les réparations majeures. S'assurer que les procédures de sécurité du site sont pleinement mises en œuvre avant le début des travaux. Ceci inclut le contrôle des sources d'inflammation telles que l'interdiction de fumer et les travaux par points chauds. Suivre toutes les procédures du permis de travail par points chauds
- Déclencher les opérations de sauvegarde à effectuer comme suit:
 - Déménager le matériel et les équipements endommagés dans des zones sèches.
 - Nettoyer et sécher les équipements, en donnant la priorité aux équipements stratégiques ou de valeur importante.
 - Inspecter et réparer les systèmes et les équipements électriques avant remise sous tension.
 - Nettoyer tous les débris des drainages de surface, des canalisations de drainage, des bassins d'orage et/ou collecteurs, etc.
 - Procéder au retrait de l'eau et déshumidifier les endroits humides. Surveiller le taux d'humidité de l'air sur une longue période de temps dans les zones avec des équipements hautement sensibles.
- Revoir l'efficacité du plan d'urgence inondations et le réviser si nécessaire.

Si nécessaire, veuillez contacter votre courtier en assurance ou Allianz Global Corporate & Specialty pour vous assister pour toute déclaration d'un sinistre.

Copyright © 2018 Allianz Global Corporate & Specialty. Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication est destiné à fournir des renseignements généraux. Bien que toutes les précautions aient été prises pour s'assurer que les informations fournies sont exactes, Allianz Global Corporate & Specialty ne peut être tenu responsable pour toute erreur ou omission. Toute description de couverture d'assurance dans le présent document est faite sous réserve des termes, conditions et exclusions particulières contenues dans chacune des polices souscrites.
and exclusions of the individual policy.

